



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MERCREDI 03 AVRIL 2019**

Secrétaire de séance : Bruno Garnier

Excusés : Cyril Perrasse

► Validation du compte- rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 mars 2019 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

► Compte-rendu des délégations du Maire :

- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec la société D'Sécurité pour un montant de 349,90 € TTC pour le remplacement de la batterie du défibrillateur.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature de 2 devis avec l'entreprise Libercier pour la réparation de la toiture de la salle polyvalente (couvrant le local chaises) d'un montant de 2 225, 85 € H.T (1 086,05 € + 1 139,80 €). L'autre devis concerne la toiture de la salle de cinéma (dépôt des tuiles, fenêtres de toit, etc.) pour un montant de 8 347,98 € H.T.
- Monsieur le Maire nous informe de l'achat de vêtements de travail pour les agents communaux pour un montant de 514,73 €.

► Budgets CCAS 2019 : information :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget voté par les membres du CCAS.

► Subvention équilibre pour budget CCAS 2019 :

Monsieur le Maire informe que le besoin de financement pour équilibrer le budget CCAS 2019 s'établit à 1 042,65 €, qui sont à prévoir dans les dépenses du budget principal de la commune. Compte tenu des informations données sur le fonctionnement du CCAS et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement de cette subvention au profit du budget CCAS.

► Vote des budgets prévisionnels 2019 (principal, assainissement) :

Monsieur le Maire nous fait une présentation détaillée des budgets primitifs pour l'année 2019, résultant des travaux de la commission Finances.

Le budget principal (dont excédent reporté de 275 252,89 €) s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 732 983,39 €. Pour l'investissement (dont déficit reporté de 290 289,31 €), les recettes s'élèvent à 628 611,03 € et les dépenses à 802 648,03 €.

Le budget annexe assainissement s'équilibre, en recettes et dépenses d'exploitation, à 21 320,56 € (dont excédent reporté de 11 811,05 €) et, en recettes et dépenses d'investissement, à 20 381,24 € (dont excédent reporté de 5 816,18 €).

Le budget annexe lotissement s'équilibre, en recettes et dépenses d'investissement, à la somme de 20 000 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les budgets pour 2019, tant pour le budget principal, que pour le budgets annexes assainissement et lotissement.

► Demande de subvention DSIL (accès cour mairie) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de déposer un dossier de subvention à la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) d'un montant de 50 000 € pour un montant de travaux estimés à 88 586 €, en ce qui concerne l'aménagement des accès à la cour de la mairie. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

► Demande de subvention Région (bar-restaurant) :

Monsieur le Maire informe du souhait de déposer un dossier de subvention d'un montant de 65 000 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour des travaux estimés à 314 400 €, en l'état actuel des choix de travaux sur ce projet de réhabilitation des locaux pour le bar-restaurant. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

► Demande de subvention Département (bar-restaurant, cour-mairie, etc.) :

Monsieur le Maire informe du souhait de déposer des dossiers de subvention pour l'aménagement du bar-restaurant et de la cour de la mairie auprès du Département. D'un montant de 97 500 €, pour l'aménagement des locaux du projet bar-restaurant et d'un montant de 19 000 € pour l'aménagement des accès à la cour de la mairie. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

► PLU : Lancement de la procédure de révision allégée :

A la demande de Monsieur le Maire, Michel Rampon rappelle la décision prise lors de la réunion du Conseil Municipal du 6 février 2019 et confirme la volonté de la CUMA de construire un hangar de stockage et d'entretien de ses matériels. Pour ce faire, il est proposé de prescrire une procédure de révision avec examen conjoint du PLU, qui a pour but unique de créer, à titre exceptionnel, un STECAL (secteur de taille et capacité d'accueil limité) et la suppression partielle de l'Espace Boisé Classé de la parcelle concernée.

Monsieur le Maire précise les modalités de la concertation, qui se déroulera sur la période du 16 avril au 18 juin 2019, par la mise à disposition du public du dossier complet de révision et la mise en place d'un registre des observations.

Considérant que cette procédure ne remet pas en cause le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la commune, et le but unique de cette révision, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, cette proposition.

► Demande de subvention exceptionnelle (soutien / manifestation sportive école) :

Monsieur le Maire présente une demande de subvention concernant un élève habitant dans la commune qui participe au championnat de France UNSS de basket avec l'équipe du Lycée du Forez de Feurs. L'association sportive sollicite la commune pour couvrir les frais de participation à cette compétition, budgétisée à 250 € par élève. Monsieur le Maire propose une subvention à hauteur de 125 €, soit la moitié des frais. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

► Comptes-rendus des réunions de commissions communales et intercommunales :

- Commission sport CCMDL : Baptiste Marjollet fait le compte-rendu d'une réunion de la commission intercommunale jeunesse et sport. Le cyclo-canton ne passera pas sur la commune cette année.

► Informations et questions diverses :

- Ressources humaines : Depuis la fin de l'année 2017, Brigitte Collomb (agent de la cantine) réalise 2,5 heures de nettoyage sur le bâtiment mairie-agence postale. Ce temps de travail est actuellement rémunéré mensuellement en heures complémentaires. A la demande de l'agent, il est proposé d'intégrer ce temps à son contrat initial, après avis de la Commission Technique Paritaire.
- Projet de construction : Monsieur le Maire fait le compte-rendu de sa participation à une réunion d'un collectif de riverains (opposés à ce projet), avec les porteurs d'un projet de poulailler industriel sur le hameau du Drivon.